Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20261106-812026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

81/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le six novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M Serge GUINARD, Maire.

Date de la convocation : 29/10/2026 Date d'affichage : 29/10/2026

ETAIENT PRESENTS : M. GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, Mme GOUFFIER L, M. BALCOU E, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIT ABSENT : Mme BAUDOUARD L (Procuration à Mme MORICE DOMRAULT), M. VILSALMON B.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. LEGROS Nicolas.

OBJET 4.1: PERSONNEL COMMUNAL – AUGMENTATION DE DHS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Berechel conseillère déléguée aux RH soumet au conseil la proposition d'augmentation de la DHS de l'agent d'entretien du restaurant scolaire pour intégrer les heures réalisées le mercredi pour l'ALSH : Préparation des plats destinés aux enfants du centre de loisirs, nettoyage de la cuisine, et du réfectoire soit 5H / mercredis.
En effet, l'aide de cuisine a demandé une retraite progressive au 01/03/2026 (80%) les heures de l'ALSH ont été confiées à l'agent d'entretien.
S'ajoutent 2 heures pour la réception des livraisons du restaurant scolaire et nettoyage des chambres froides.
Pour le nettoyage des vestiaires de la salle omnisports et du hall d'entrée, il a été décidé de supprimer les heures attribuées à l'agent (1h30 / semaine) jugées insuffisantes pour les confier à une entreprise extérieure qui interviendra une fois / semaine (société SBN retenue) – l'agent a donné son accord.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3 ;

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2022 N°87 fixant le tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20261106-812026-DE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE

- La durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent d'entretien est portée de **30H** heures à **31** heures 45 à compter du **01/12/2026** ;

Complète la délibération susvisée et modifie comme suit le tableau des effectifs de la Commune :

Effectifs	Emplois permanents	Durée hebdomadaire de service
	FILIERE ADMINISTRATIVE	
	* 1 Attaché principal	Temps complet
	* Rédacteur principal de 2ème classe	Temps complet
3	* 1 Adjoint administratif	Temps complet
	FILIERE TECHNIQUE	
	* 1 Agent de maîtrise principal	Temps complet
	* 1 Agent de maîtrise principal	Temps complet
	* 1 Agent de maîtrise	***Vacant***
10	* 2 Adjoints technique principal de 1ère classe	29H50 et Temps complet
	* 1 Adjoint technique principal de 1ère classe	28 H 30
	* 2 Adjoints technique principal de 1ère classe	1 Temps complet, **31H45**
	* 1 Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet
	* 2 Adjoints technique	1 TC et 31H20
	* 1 adjoint technique	***VACANT***
	FILIERE CULTURELLE	
	* 1 Adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe	28 H 00
2	* 1 Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe	Temps complet
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	
1	* ATSEM principal 2ème classe CDD 18 MOIS	28 H 30

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20261106-812026-DE

	FILIERE ANIMATION	
	* 1 Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	Temps complet
4	* 1 Adjoint d'animation	30H45
	* 1 Adjoint d'animation	11 H 50
	* 1 Adjoint d'animation	14 H 33

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire — Le Maire

NICOLAS LEGROS — SERGE GUINARD